

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

52^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 716

11 DÉCEMBRE 1998 - 150 Francs CFA

NOËL, CHEMIN D'ESPÉRANCE ET DE SALUT POUR L'HUMANITÉ

Une fois encore, l'humanité se mobilise pour accueillir le don le plus précieux jamais fait à l'humanité : l'Enmanuel!

Ce sera le 25 décembre prochain, fête de Noël, précédemment fête du soleil, devenue avec le cours de l'histoire ecclésiale, la fête de la naissance du Christ, Sauveur de l'humanité entière.

Il importe, au moment où l'humanité s'apprête à entrer dans le troisième millénaire, qu'une attention particulière soit portée sur la conviction des hommes à espérer le salut qu'apporte le Fils de

Dieu. Au troisième millénaire, restera-t-il encore un grain d'espoir sur terre ?

Il n'échappe à personne que le XX^e siècle est un siècle sacrifié sur l'autel du développement industriel et de la modernité. L'histoire de l'humanité au seuil du troisième millénaire semble traversée par « un chaud courant de liberté », qui fait se mouvoir les hommes partout sur la terre. Aussi voutelles grandissantes, les tensions et les oppositions qui affligent les hommes de

(Lire la suite à la page 8)

POUR UNE RECTIFICATION DES ÉGAREMENTS DE M. ROGER GBÉGNONVI

(Lire nos informations à la page 9)

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU BÉNIN : QUE FAIRE POUR ÉVITER LE DÉLESTAGE ?

(Lire nos informations à la page 6)

NÉCESSITÉ D'UN REGROUPEMENT DES PARTIS POLITIQUES

«Le chien aboie, la caravane passe». C'est le moins qu'on puisse affirmer ces jours-ci, au regard du pullulement des partis politiques au Bénin.

Ils sont encore deux à être portés sur les fonts baptismaux le samedi 28 novembre 1998 et à s'ajouter ainsi aux 109 existants. Ils ont noms : Rassemblement pour le progrès et le renouveau (RPR), et Front pour la République (FPR).

La naissance de ces deux partis politiques vient assurément apporter de l'eau

au moulin de ceux qui font des critiques et commentaires négatifs sur la kyrielle des formations politiques béninoises.

POURQUOI ENCORE CRÉER AU BÉNIN DE NOUVEAUX PARTIS POLITIQUES ?

Agissant au nom de ses collègues, dissidents de la Renaissance du Bénin, le député Houdé, membre fondateur du RPR,

(Lire nos informations à la page 2)

DES SIGNES D'ESPÉRANCE EN NOTRE TEMPS LE BESOIN DE PAIX ET DE JUSTICE

Parmi les signes d'espérance de notre temps, nous devons également rappeler «les efforts pour rétablir la paix et la justice partout où elles ont été violées, la volonté de réconciliation et de solidarité entre les différents peuples, en particulier dans les rapports entre le Nord et le Sud du monde» (Tertio millennio adveniente, n. 46). Le siècle qui touche à son terme nous a fait assister à la terrible tragédie de deux guerres mondiales et aujourd'hui, il connaît encore des guerres et des tensions, entraînant de grandes souffrances pour les peuples et les nations de toute la planète. En outre, jamais autant qu'en ce siècle, des masses immenses de personnes — également en raison de mécanismes pervers d'exploitation — ont dû vivre et continuent à vivre dans des conditions de vie indignes de l'homme.

C'est également pour cette raison que la conscience humaine, sollicitée par l'action mystérieuse de l'Esprit, a mûri en se fixant pour objectifs priori-

taires et incontournables d'atteindre la paix et la justice.

La conscience considère aujourd'hui comme un crime intolérable la persistance de conditions d'injustice, de sous-développement, de violation des droits de l'homme. En outre, la guerre est refusée à juste titre comme moyen pour résoudre les conflits. On comprend toujours davantage que seules les voies du dialogue et de la réconciliation peuvent guérir les blessures provoquées par l'histoire dans la vie des peuples. Il n'y a que ces dernières qui contribuent à résoudre de façon positive les difficultés qui se présentent encore dans les relations internationales.

Le monde contemporain est indubitablement en train de se structurer selon un

A L'ÉCOUTE DU PAPE



système d'interdépendance au niveau économique, culturel et politique. Il n'est plus possible de ne raisonner qu'en fonction des intérêts, même légitimes, de chaque peuple et nation : il faut acquiescer une conscience au souffle véritablement universel.

ÉDIFIER UNE CIVILISATION DE L'AMOUR

C'est pourquoi mon vénéré prédécesseur le Pape Paul VI voulut indiquer prophétiquement à l'horizon de l'humanité l'objectif d'une «civilisation de l'amour», dans laquelle pourra être édifié l'idéal d'une unique famille humaine, dans le respect de l'identité de chacune de ses composantes et dans l'échange réciproque de dons.

Sur le chemin vers la «civilisation de l'amour» les croyants, dociles à l'action de l'Esprit Saint, sont appelés à offrir leur contribution irremplaçable, en irradiant dans l'histoire la lumière du Christ, Verbe de Dieu fait chair. Comme nous le rappelle le Concile, «c'est lui qui nous révèle que "Dieu est charité" (1 Jn 4,8) et qui nous enseigne en même temps que la loi fondamentale de la perfection humaine, et donc de la transformation du monde, est le commandement nouveau de l'amour. A ceux qui croient à la charité divine, il apporte ainsi la certitude que la voie de l'amour est ouverte à tous les hommes et que l'effort qui tend à instaurer une fraternité universelle n'est pas vain» (Gaudium et spes, n. 38).

Rome, 18 novembre 1998

Jean-Paul II

Allocution au cours de l'Audience générale

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1998 : 11^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE DE "LUTTE CONTRE LE SIDA"

À cette occasion, S.E. Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou, a envoyé pour être lu dans toutes les paroisses de son archidiocèse, le sermon ci-après que nous reproduisons intégralement pour nos lectrices et lecteurs :

Chers frères et sœurs,

Nous entrons aujourd'hui dans le temps de l'Avent. Nos regards se dirigent vers Noël, l'avènement de Dieu dans notre vie d'homme. Un grand événement qui bouleverse et transforme nos liens avec Lui et les hommes. Mais il faut être éveillé, attentif et ouvert pour saisir le sens et l'importance de ce jour.

Cette volonté de Dieu s'est réalisée de façon visible dans sa naissance, il y a 2000 ans, en la personne de son Fils fait homme. Elle se poursuit encore aujourd'hui : Il nous aime infiniment. C'est pourquoi il cherche à envahir toute notre vie d'homme pour la faire sienne. Ainsi, comme l'époux et sa femme, nous ne ferons plus qu'un, Lui et nous. A la seule condition de rechercher à devenir des hommes aux cœurs purs et aux mains innocentes. Chaque moment, chaque événement heureux ou malheureux, nous incite à frayer le chemin à son incarnation et présence en nous, grâce à une pureté de vie toujours plus parfaite.

Aujourd'hui, c'est également le jour de la lutte contre le sida. Celui-ci n'est certainement pas une malédiction de Dieu. Nous ne pouvons pas l'en rendre responsable : Il n'a jamais voulu ni ne veut notre mort. C'est pourquoi il nous convainc continuellement à nous convertir en vue de la vie, notre fin ultime.

Les lectures : Is. 2, 1-5; Rm. 13, 11-14 et Mat. 24, 37-44 entendues nous appellent à la vigilance dans l'espérance :

"C'est le moment ! l'heure est venue de sortir de notre sommeil". Du sommeil de nos péchés et de l'esprit du mal certes ! mais aussi du sommeil du sida : pendant des années, dans l'insouciance de ce fléau, nous n'avons pas voulu y croire. Ce serait la maladie "des Blancs" ! Nous, nous ne la connaissons pas. Notre sida à nous, c'est notre pauvreté et notre misère.

Le Seigneur nous exhorte, aujourd'hui, à nous réveiller : le sida est devenu une réalité de chez nous et fait des victimes, beaucoup de victimes. Une terrible maladie, jusqu'à présent sans remède ni vaccin. Il peut

atteindre n'importe qui et n'importe où ; pas seulement ceux qui mènent une vie dissolue mais même des innocents : il suffit que du sang porteur de ce virus (VIH) se mêle à votre sang et vous avez les plus grands risques de l'attraper.

Prenons donc le sida au sérieux. Ne paniquons pas cependant ; gardons notre calme ; mais suivons les conseils des médecins, surtout les plus sûrs... Le condom dont la sécurité est prônée à grands frais, n'est sûrement pas la meilleure protection. Celui qui vous dit le contraire ne vous aime pas ; il ne vous dit pas toute la vérité : le condom porte en effet des trous invisibles à l'œil nu, mais réels et plusieurs fois plus grands que le virus du sida. Il n'écarte donc pas tout risque de contamination.

En cela, je vous prie d'y voir une invitation du Seigneur à nous rapprocher davantage de lui par une plus grande pureté : ce n'est pas une malédiction, mais un engagement à préférer une vie ordonnée et saine qui nous unit à Dieu, à tout autre comportement porteur de mort pour les autres et pour nous-mêmes, aujourd'hui et demain.

Si le sida est capable de nous rapprocher de Dieu, il n'y a pas lieu de considérer les sidéens comme de maudits pestiférés, ni de nous comporter vis-à-vis d'eux comme autrefois vis-à-vis des lépreux. Cela d'autant plus que le sida n'est pas plus contagieux que d'autres maladies. Bien sûr, nous devons prendre les précautions nécessaires : le sang du malade ne doit pas entrer en contact avec le nôtre (éviter donc d'utiliser les mêmes brosses à dents, rasoirs, seringues, etc. et éviter leurs morsures). Cela ne nécessite pas cependant de faire du sidéen un rebu à isoler et retrancher de la société. Au contraire nous lui resterons proches, compréhensifs et l'aiderons à profiter de cette épreuve pour se rapprocher psychologiquement et spirituellement des autres et de Dieu. Il a beaucoup plus besoin de notre soutien moral et matériel que de nos regards soupçonneux et inquisiteurs de juges implacables.

Prions et travaillons ensemble avec détermination, à l'assainissement de notre société et de nos relations pour que nous devenions tous et toutes un peu plus les fils et les filles de Dieu Notre Père qui est Amour.

Amen.

† I. de SOUZA
Archevêque de Cotonou

NÉCESSITÉ D'UN REGROUPEMENT DES PARTIS POLITIQUES

(Suite de la première page)

justifie son départ du parti de Rosine Soglo en ces termes : « la cacophonie ambiante, l'incapacité de certains leaders à venir à bout de certaines difficultés, ont tôt fait de paralyser le support politique que nous avons servi ».

Pour M. Agossa initiateur du FPR, « la jeunesse doit jouer sa partition. Et pour y parvenir, elle veut, entre autres, faire entendre sa voix dans toutes les sphères de la vie afin de relever le défi majeur de l'émergence d'une nouvelle classe politique porteuse d'espoir dans le développement du Bénin ». Rien n'exclut encore la création de nouvelles formations politiques avant les échéances électorales prochaines. Des raisons pour justifier d'autres créations ne manquent certainement pas à leurs initiateurs. Mais à ce rythme, l'électeur béninois aura tous les embarras du monde pour choisir bientôt ses élus. Tant les projets de société des divers partis politiques se ressemblent. 109 partis politiques aujourd'hui pour une population de près de 6 millions d'habitants : c'est trop ! C'est vraiment trop ! En faut-il autant pour s'attaquer à la pauvreté, enrayer l'analphabétisme et consolider l'État de droit au Bénin ? « Devenir chef » d'un parti politique sous-entend qu'on est bien placé pour négocier les têtes de listes pour les élections législatives ou locales. À l'analyse, c'est là la raison fondamentale de la prolifération des partis politiques à ce jour.

Pourtant, il est évident que tout le monde ne peut être conseiller municipal, maire, député, ministre, voire président de la République. Pour être plus utiles au pays, les responsables des partis politiques devraient s'efforcer à la lutte pour des regroupements des forces politiques du pays. Certes, l'idée ne manque pas d'intérêt. Des discours d'orientation politique de la plupart des dirigeants des partis politiques bé-

ninois l'ont évoquée. Mais la peur d'être phagocyté, de perdre sa place de leader au contact des autres constitue encore et malheureusement un frein.

ET POURTANT

Tout regroupement de partis politiques ne serait pourtant que bénéfique pour le pays. Il limitera même l'évolution du phénomène de la transhumance en vogue en sein des partis.

Et c'est heureux que certains chefs de partis politiques s'emploient déjà à cette tâche. Le cas récent du « Mouvement d'engagement et de réveil des citoyens (Merci) de Séverin Adjovi mérite d'être souligné. Regroupant huit partis politiques le « Merci » veut faire toucher du doigt la nécessité de se mettre ensemble pour développer « un esprit politique dynamique qui remplace l'esprit partisan classique, mercantile et spéculateur qui paralyse toute institution et voire même l'État ».

« Merci » vient ainsi s'ajouter à l'Impulsion pour le progrès et la démocratie (IPD) de Moïse Mensah, au Front de lutte pour une alternance démocratique en Afrique (ADEMA) de Bruno Amoussou.

Il est toutefois à déplorer que ces initiatives ne naissent et ne se manifestent en apparence qu'à l'approche des échéances électorales ou de la formation d'un nouveau gouvernement.

Il serait souhaitable, qu'au-delà des calculs politiques égoïstes et destructeurs, que ces grands ensembles arrivent un jour à franchir le cap de leur identité individuelle pour se fondre en vue de devenir de véritables partis politiques au Bénin. La démocratie béninoise encore jeune et balbutiante en sortira consolidée.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 857

Tirage : 4.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'amitié : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Guinée : 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 7.560 F CFA

- Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.480 F CFA 94,80 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

LE NOUVEAU PRÉFET VA À L'ÉCOUTE DES POPULATIONS

M. Edouard André Ouin-Ouro, le nouveau préfet de l'Atacora, accompagné d'une délégation du conseil consultatif départemental, a entamé, mardi 1er décembre dernier, une tournée de prise de contact avec les populations des 13 circonscriptions administratives du département.

La première étape de cette tournée était Djougou, confronté à la dégradation avancée des principales voies d'accès reliant le chef-lieu aux autres centres économiques, la non construction du pont sur la Donga, l'assainissement de la ville, la pénurie de cadres de conception à la circonscription urbaine, la non extension de l'éclairage public à toute la ville, l'existence d'un tribunal de 1ère instance et d'une maison d'arrêt, etc.

M. Ouin-Ouro a assuré les populations qu'il veillera à la promotion de l'éducation dans le département, à la sécurité des personnes et des biens, aux rapports de bon voisinage avec les pays frontaliers, à la promotion de l'emploi et accorder une attention toute particulière à la jeunesse.

Le préfet Ouin-Ouro a saisi cette opportunité pour inviter les populations à faire preuve de maturité, en cette période de pré-campagne électorale dans l'intérêt supérieur de l'Atacora en général.

Après Djougou, la délégation préfectorale s'est ensuite rendue dans les sous-préfectures de Ouaké et Copargo. À Ouaké précisément, où il a occupé les fonctions de sous-préfet pendant neuf mois, le préfet Ouin-Ouro a reçu des cadeaux symboliques offerts par les populations.

Les problèmes sont presque les mêmes partout, à l'exception du retard qu'accusent certains projets à Ouaké et d'une crise au sein de l'association de développement à Semèrè, le problème de communication, de l'eau potable, de la circonscription des bureaux de la sous-préfecture à Copargo.

Dans toutes les localités, le préfet Ouin-Ouro a situé le cadre de sa rencontre et présenté son programme d'action, invitant au travail, à la sagesse qui doit l'emporter sur la passion.

M. Ouin-Ouro a surtout insisté sur les fréquents cas d'accidents de route enregistrés à Copargo et les nouvelles dispositions en cours pour juguler ce fléau au niveau de cette circonscription administrative.

ATLANTIQUE

ARCON VILLE : UN PROJET DE DIX MILLE LOGEMENTS QUI DÉMARRE À ABOMEY-CALAVI

Le bien-être social passe nécessairement par la satisfaction de trois besoins vitaux : bien se nourrir, se soigner et se loger. Ainsi, l'État se doit-il de soutenir les efforts de tous acteurs de développement dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'existence des populations de nos villes et campagnes. Le programme de construction de logements sociaux dans nos six départements initié et mis en œuvre par les pouvoirs publics s'inscrit dans cette préoccupation essentielle. Cette

intervention étatique a seulement valeur d'exemple et de catalyseur, ce qui est conforme à notre politique nouvelle de libéralisation visant à promouvoir l'économie nationale par le secteur privé.

Dans le secteur du logement où les opportunités et la qualité du service offert sont loin d'être satisfaisantes par rapport à la pression démographique, quelques éclaircies font néanmoins timidement leur apparition.

C'est entre autres, le cas du projet, Arcon Ville d'Abomey-Calavi qui devait démarrer normalement ses travaux avec l'ouverture, le 1er décembre dernier, des plis des appels d'offres lancés, il y a quelques semaines.

Selon le Dr Joseph Salameh PDG dudit projet Arcon Ville est un complexe résidentiel où il sera construit dix mille (10.000) logements avec des écoles, des pharmacies, des centres commerciaux d'achat, et des services de police. Ce projet couvre une surface de trois cents hectares. Soulignant les avantages qu'offrirait son projet, M. Salameh a fait observer que des dispositions ont été prises afin que l'acquisition de ces logements soit financièrement à la portée d'un grand nombre de Béninois. Ainsi, dit-il, le prix de vente de ces logements pourrait varier entre 5 millions et 25 millions selon leur standing. Dans le souci de minimiser le coût de revient, a expliqué le promoteur immobilier, sa société a décidé d'acheter les matériaux de construction de sorte à n'avoir à faire qu'à des sous-traitants béninois chargés de fournir la main-d'œuvre locale.

Au démarrage des travaux, Arcon Ville générerait au moins 2.000 emplois. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux les emplois pourraient augmenter jusqu'à 10.000 et uniquement sur le chantier, a en outre indiqué M. Joseph Salameh.

La misère, on peut s'en sortir, pour peu que ceux qui en ont les moyens fassent leur combat salutaire.

BORGOU

LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Des organisations non gouvernementales (ONG) comprenant APEM-Moritz, Dignité féminine, et CIAF-Bénin ont organisé du 28 au 30 novembre dernier, à l'École normale intégrée de Parakou, un séminaire de coordination des activités sur les mutilations génitales féminines (MGF). La rencontre visait à harmoniser et arrêter des stratégies communes de lutte contre ce fléau de la tradition qui persiste dans certaines régions de notre pays.

Organisé avec l'appui financier de D.B.F. une ONG allemande, ce séminaire a permis aux participants d'échanger leurs expériences dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, d'étudier les techniques d'animation au cours des séances de sensibilisation et la formulation des messages en direction des cibles et autres poches de résistance.

Une séquence des opérations de mutilations génitales féminines visionnée a permis aux participants de mesurer les dangers de cette pratique anachronique et ses méfaits sur la santé de la femme.

Conscients que cette pratique brutale sur les jeunes filles continue d'avoir cours dans certaines localités du Bénin sous le poids de la tradition, les participants ont reconnu que seule la campagne de sensibilisation permanente peut freiner le drame et garantir une

santé parfaite aux jeunes filles. Ils ont à cet effet, fustigé les pesanteurs sociales qui constituent des obstacles à la lutte et défini des stratégies de communication et de sensibilisation de masse.

MONO

DES INFRASTRUCTURES SOCIO-COMMUNAUTAIRES POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local constitue, sans nul doute, un maillon essentiel du développement durable du pays. Mais on ne peut promouvoir le développement local en occultant le rôle primordial qui revient dans ce processus aux communautés à la base. Car l'objectif final est de les amener à se prendre en charge. Mais encore faudrait-il les y préparer convenablement ! Ce qui ne paraît pas possible à l'étape actuelle, si l'État ne leur en donne au moins les infrastructures de base.

Telle a été la démarche responsable dont l'exemple vient d'être donné dans le département du Mono, précisément dans la sous-préfecture de Houégnyé. Les populations de cette localité ont en effet bénéficié de plusieurs infrastructures socio-communautaires financées par le budget national et dont l'inauguration officielle, le 26 novembre dernier, a donné lieu à un grand jour de fête. Au nombre de ces réalisations, on peut citer : l'Unité villageoise de santé (UVS) de Drè, un module de 2 classes à Haindè, la mairie de Zoungbonou, un module de 2 classes à Maiboni, le centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et les bureaux de la sous-préfecture de Houégnyé.

Les manifestations ont été présidées par le préfet du Mono Georges Houessou en présence notamment des députés originaires de la localité, de plusieurs sous-préfets des départements invités et de la population en liesse.

Dégageant la signification et la portée de ces réalisations socio-communautaires, le préfet du Mono a insisté sur le souci des autorités actuelles à mettre tout en œuvre pour garantir aux populations des villes et campagnes, la santé, l'éducation, le bien-être social. Appuyé par les députés présents, il a exhorté les populations à s'organiser pour faire fonctionner correctement l'UVS, de même qu'à se convaincre de la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école.

Le préfet a saisi l'occasion pour préciser que ces infrastructures s'inscrivent dans le programme de micro-projets qui, à partir de 1996, a été couplé avec celui de réhabilitation et de construction des infrastructures des structures déconcentrées de l'administration territoriale. Ce programme a fait bénéficier à la sous-préfecture de Houégnyé depuis ces dernières années d'une contribution du budget national s'élevant à 53.875.979 F CFA. Mentionnons que l'achèvement des bureaux de la sous-préfecture de Houégnyé s'élève à 25.175.979 F dont 10 millions de F CFA au titre de la contribution du budget de la sous-préfecture.

OUEMÉ

COMMENT PROMOUVOIR L'INFORMATION DOCUMENTAIRE AU BÉNIN ?

Avoir une vision du passé, du présent et de l'avenir du monde. Cela serait-il possible sans l'existence d'outils permettant d'assurer l'information documentaire, telles que les unités documentaires et les banques de données ?

Pretenant en compte cette problématique, le ministère de la Culture et de la communica-

tion a organisé, lundi 30 novembre dernier à la bibliothèque nationale à Porto-Novo, un stage de recyclage en bibliothéconomie. Une quinzaine d'agents nationaux exerçant dans ce secteur et des membres du centre serveur de la Banque internationale d'information des États francophones (BIEF) participaient à cet atelier de remise à niveau. Dès lors, les prestations des bibliothèques et autres structures documentaires de notre pays s'en trouveront améliorées pour le bonheur de leurs usagers.

Procédant à l'ouverture officielle des travaux du stage, M. Emmanuel Voglozin, conseiller technique du ministère de la culture, a souligné le danger de la sclérose dans un domaine en évolution constante. Pour éviter une telle situation de léthargie, a-t-il dit, tout professionnel de l'information documentaire doit être à la pointe de l'actualité documentaire.

M. Voglozin a en outre remercié la BIEF pour son assistance financière à la tenue effective de ce stage. Le responsable de la BIEF au Bénin, M. Francis Zogo s'est dit prêt pour sa part à ne ménager aucun effort afin d'aider à promouvoir l'information documentaire au Bénin.

Signalons par ailleurs l'accord de partenariat intervenu entre Radio Wèkè dont le promoteur est M. Issa Badarou Soulé et Radio suisse internationale. L'accord signé le samedi 28 novembre dernier à Djèrègèb, a été paraphé côté suisse par M. Philippe Zahno, directeur de la chaîne francophone de RSI.

Cette collaboration porte sur trois actions à mener : fourniture des informations internationales que radio suisse produit quotidiennement, ensuite la coproduction de magazines et enfin la formation.

ZOU

UN MODULE À DEUX NIVEAUX AU CEG I DE BOHICON

Un nouveau module de quatre classes à deux étages permettra bientôt de renforcer la capacité d'accueil du CEG I de Bohicon. Le coût du rez-de-chaussée est évalué à une quarantaine de millions de francs CFA.

C'est pour régler en partie la situation déplorable engendrée par l'effectif pléthorique de l'établissement que l'Association des parents d'élèves du CEG I de Bohicon en collaboration avec l'administration, a décidé de la construction de cet immeuble pour amorcer le retour progressif à l'effectif de 35 élèves maximum par classe.

Le CEG I de Bohicon compte aujourd'hui 42 groupes pédagogiques, 38 salles de classe pour un effectif total de 2649, soit en moyenne 70 élèves par classe. Ce collège reçoit les élèves admis au second cycle provenant de Zogbodomey, Za-Kpota et même de Covè et Zagnanado pour certaines séries.

Le président de l'APE a demandé au directeur de l'établissement de maintenir l'effectif des élèves à 2.700 et d'accélérer le développement des autres CEG de Bohicon.

Le chef de la circonscription urbaine de Bohicon et les différentes personnalités ont promis de contribuer à la réalisation du bâtiment.

Le coup d'envoi symbolique des travaux a été donné à l'occasion de la pose de la première pierre du nouveau module, le 28 novembre dernier à Bohicon, par le préfet du Zou, M. Barthélémy Dégéon.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

IN MEMORIAM

LA PRATIQUE DE L'ÉPI DE MIL ET DU DOIGT COUPÉ DANS LES CONFLITS D'AMOUR EN PAYS BARIBA

L'histoire de l'amour dans les différentes communautés ethniques béninoises est jalonnée de moments heureux, mais aussi de séquences où des déboires, des trahisons, des coups de force, des ressentiments et des menaces de toutes sortes se donnent libre cours. Notre réflexion portera sur une vieille pratique de la culture bariba, aujourd'hui en déclin là où elle n'est pas tombée en désuétude : celle de l'envoi de l'épi de mil et d'un bout de doigt par un homme à un autre dans un contexte d'offense et de défi⁽¹⁾.

Ici comme ailleurs, il n'est pas rare qu'une femme mariée tombée sous le charme d'un autre homme abandonne son mari pour rejoindre le domicile de ce dernier. Le comportement du mari frustré peut se présenter selon l'un des cas de figures suivants⁽²⁾ :

— Il ne réagit pas, «laissant tout à Dieu» comme cela se dit souvent. De tels cas de passivité ou d'impassibilité sont plutôt rares dans ce milieu où la morale de l'honneur, très vivace, s'accommode difficilement de l'indifférence dans ce contexte de provocation et de frustration.

— Il tue la femme par envoiement, cas aussi rare que le précédent.

— Il tue celui qui lui a pris sa femme, ou le rend impuissant sexuellement, toujours par envoiement et sans le moindre avertissement ; parfois à coups de flèche.

— Il l'avertit verbalement le sommant de lui retourner son épouse. Le refus du provocateur entraîne les hostilités sous la forme d'envoitements réciproques ou de coups de flèche.

— Il lance à celui qu'il considère désormais comme son ennemi une sommation accompagnée d'un épi de mil et d'un bout de l'un de ses propres doigts coupés. L'émissaire porteur de ces deux objets qui apparemment n'ont aucun lien entre eux, est en même temps chargé lors de leur remise, de demander à leur destinataire de bien vouloir en choisir un.

L'objet choisi est confié à l'émissaire qui le remettra à son tour à celui qui l'a envoyé en mission.

Le renvoi du mil par celui qui est considéré comme le provocateur à l'homme dont il a enlevé la femme, signifie qu'il renonce aux hostilités, qu'il souhaite la paix. C'est en même temps l'expression de sa volonté de continuer

à vivre, c'est-à-dire de continuer à manger du mil, l'une des bases de l'alimentation traditionnelle puisqu'il sert à préparer la pâte et à apprêter la bouillie ; denrée agricole valorisée, le mil symbolise ici la nourriture, c'est-à-dire le désir de vivre⁽³⁾. Mais un tel choix s'accompagne toujours, et séance tenante, du retour de la femme à son mari.

Le choix du doigt à renvoyer à son propriétaire, signifie le refus du provocateur à restituer la femme à son mari et sa disponibilité à affronter ce dernier, par conséquent, à mourir au besoin⁽⁴⁾. Il garde alors par devers lui et la femme et l'épi de mil, et se prépare ou continue de se préparer pour l'inévitable affrontement par voie occulte avec le mari de la femme qu'il a sous son toit.

Généralement, la victoire revient au mari dont on a pris la femme, car il a souvent l'avantage d'avoir pris très tôt ses dispositions et d'avoir commencé à envoier celui qui lui a pris sa femme, avant même de lui envoyer l'ultimatum du mil et du bout du doigt. Cependant, il est arrivé bien des cas où c'est lui qui, comble de malheur, perd. Le cas le plus mémorable dans la région de Kandi est celui du triomphe d'un homme qui, après avoir enlevé la femme d'un autre, a, dans les affrontements occultes, éliminé la famille de ce dernier qu'il a ensuite réduit à l'état de servilité à son propre service. Au total, le mari a perdu sa femme, le bout de son doigt, sa liberté et sa dignité à travers l'humiliation qu'il a subie. De telles situations d'outrage sont cependant trop rares pour ne pas être signalées.

Enfin, quelle est, dans le milieu bariba, la portée sociale d'une telle pratique ? Il va de soi qu'un homme qui aurait pu se contenter d'envoyer un simple avertissement verbal à celui qui lui a enlevé son épouse mais qui a plutôt préféré envoyer un bout de son propre doigt, a accompli un acte de courage hautement valorisé et apprécié à sa juste portée par le tribunal de l'opinion. Il arrive même que des maris envoient un bout de leur pouce dont ils connaissent cependant l'importance par rapport aux autres doigts de la main de l'être humain, ce qui accroît davantage dans l'opinion la valeur d'un tel acte. Celle-ci ne se mesure pas toujours au degré d'amour que le mari a pour sa femme, mais à une certaine volonté d'affirmation sociale de ce dernier. La nuance a son prix !

La nature particulière de ce genre de défi, son relèvement par la partie antagoniste qui affirme ainsi sa volonté de ne pas laisser la femme rejoindre son mari, baignent dans une ambiance de code de l'honneur dominé par le regard de

l'autre. C'est que l'image que l'on voudrait offrir de soi à la société est soignée à travers des opportunités que l'on saisit et qui dépassent le simple cadre de considérations amoureuses ou sentimentales. Nous sommes ici dans un univers culturel — de théâtralisation du défi et du courage — derrière lequel se profile la silhouette de toutes sortes de symboles sur un fond d'une morale de l'honneur qui a une valeur cardinale et dont on a fini par faire un culte.

CONCLUSION

Il nous manque une histoire de l'amour avec ses multiples ramifications, ses péripéties, ses séquences heureuses ou malheureuses, son impact sur les relations interpersonnelles dont nous n'avons, ici, évoqué tout juste qu'un petit aspect, mais combien révélateur de la mentalité d'un milieu et plein d'enseignements sur ses us et coutumes : rendre au nom de l'amour contrarié un hommage à l'amour-propre et à la morale de l'honneur au point de mutiler soi-même une partie de son corps, n'est pas une pratique courante dans la plupart des groupements socioculturels béninois. L'on profite d'une situation donnée pour montrer à son entourage ce dont on est capable en matière de morale de l'honneur. Ce n'est pas tant parce que le mari aime à la folie sa femme, mais c'est parce qu'il se sent humilié qu'on la lui enlève aussi facilement qu'il choisit délibérément d'aller jusqu'à cette extrémité.

L'on rencontrait beaucoup plus de doigts coupés au nom de l'amour et de l'amour de la morale de l'honneur dans la société bariba d'hier que dans celle d'aujourd'hui. La pratique est en voie de disparition et ne sera sous peu qu'un souvenir, d'où son intérêt aujourd'hui dans une histoire des mentalités et des attitudes collectives.

NOTES

(1) Il n'existe pas, du moins à notre connaissance, une documentation écrite sur la question. Nous nous sommes contentés de nos observations sur le terrain.

(2) Des situations intermédiaires existent également mais nous n'avons pas jugé utile d'en faire cas, de peur d'allonger inutilement notre essai qui ne porte d'ailleurs pas sur une étude exhaustive de ces cas de figure.

(3) Il manque une étude d'ensemble sur la symbolique du mil dans les cultures béninoises, du fait qu'il est en déclin dans quelques-unes ou au lieu de toujours continuer à avoir sa place dans l'ordinaire des populations, il s'est plutôt réfugié dans le domaine des pratiques religieuses, surtout cultuelles.

(4) C'est un défi qu'il relève ainsi.

"Bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton maître". C'est en ces termes que le Seigneur ouvrait ses portes à son serviteur Ignace Zadjji, séminariste diocésain de la paroisse saint-Martin de Cotonou.



Ignace Zadjji

Qui l'aurait imaginé ? Qui l'aurait cru ? Alité pour quelques semaines de crise hépatique, Ignace finira par se remettre aux mains du Seigneur, le mercredi 18 novembre 1998 aux environs de 19 h 55. Cette nouvelle venait terrifier le séminariste Notre-Dame de Fatima qui, se souvenant encore de ce 25 juin où il pleurait la mémoire de son fils Gaston Adinsi. Nul doute qu'il se remettrait très difficilement de ce deuxième départ d'un autre fils très aimé, apprécié et approuvé de tous.

IGNACE ZADJJI : 1978-1998 : 20 ANS D'EXISTENCE

La vie d'un homme ne se mesure pas au nombre des années. Ignace a vécu. Les multiples témoignages recueillis et présentés lors de ses obsèques sont les preuves qu'il était un jeune de "grand cœur". Il se préparait à affronter les épreuves du Baccalauréat. Mais le Seigneur en a décidé autrement. Que son nom soit béni !

DES FUNÉRAILLES

Les obsèques d'Ignace étaient une célébration de la vie. La veillée de supplication, de louange, d'adoration et d'action de grâce à Dieu a duré toute la nuit du 24 au matin du 25 novembre et fut clôturée par la fermeture du cercueil sous l'œil vigilant du père Martin Adjou, recteur du séminaire de Parakou.

La messe des funérailles, animée par les chorales hanyé et jeunes de la paroisse saint-Martin et les séminaristes, du séminaire Notre-Dame de Fatima de Parakou. Elle fut présidée par le révérend père Gilbert Dagnon, vicaire-général et représentant personnel de son E. Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou. Son homélie très poétiquement imagée a su conduire les fidèles à comprendre que : "La mort d'un séminariste est une grâce parce qu'il est un agneau mis à part dont le Seigneur se dispose comme il veut et quand il veut".

Ignace repose en paix dans le cimetière des prêtres au grand séminaire saint-Gall de Ouidah.

Ignace est la semence qui devra porter des fruits sacerdotaux.

Seigneur, accorde-lui le repos éternel et que brille la lumière sans fin brille sur lui.

Qu'il repose en paix.

Amen !

Brice C. Ouimbo
Séminariste

A. Félix Iroko

NATION

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU BÉNIN: QUE FAIRE POUR ÉVITER LE DÉLESTAGE ?

Février 1998 — juin 1998. Jamais les Béninois ne l'oublieront de si tôt. Des mois que l'on pourrait désigner : période noire de l'année 1998. Jamais de mémoire des Béninois et Béninoises, le pays n'aura connu une crise énergétique aussi aiguë et prolongée. Des heures voire toute une journée sans courant, l'administration au ralenti, les activités économiques paralysées, telle était la caractéristique de cette période assez pénible pour le peuple béninois et surtout pour le secteur industriel. Une situation qui ne saurait laisser indifférent surtout lorsqu'on se rend compte de la solution peu optimiste pour le long terme qui a prévalu pour juguler cette crise énergétique. C'est pourquoi le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique a élaboré tout récemment un document de synthèse intitulé « *analyse et vision prospective du secteur de l'énergie électrique au Bénin* ». Un document qui a eu pour support un séminaire-atelier organisé à Cotonou du 2 au 4 décembre dernier, au Benin Sheraton Hotel à l'intention des principaux acteurs du secteur énergétique au Bénin, des députés, de la société civile et autres ONG.

Selon le document, l'examen de la situation énergétique des cinq pays côtiers de l'Afrique de l'ouest à savoir le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire montre un déséquilibre net entre les besoins en énergie électrique et sa disponibilité effective. La disponibilité de l'énergie électrique, selon le même document, est aujourd'hui insuffisante, particulièrement au Ghana, au Togo et au Bénin où l'on assiste à des délestages de plus en plus sévères. De plus, les coûts d'accès à l'électricité sont contraignants pour les populations. Ce qui constitue un handicap pour le développement économique et social de ces pays.

En Côte d'Ivoire et surtout au Nigeria, à en croire le document, le potentiel énergétique est important. Le besoin de parvenir à l'électrification à des coûts raisonnables pose donc le problème de la nécessité d'une coopération entre les États pour disposer de l'électricité à de bonnes conditions pour les consommations industrielles, commerciales et domestiques et aussi pour gérer efficacement les troubles qui induisent les aléas dans le système.

Pour le Bénin, dira le Représentant résident du PNUD, Sallia Fawundu, à l'ouverture du séminaire le déficit total constaté à partir de mars 1998 a évolué de 32,8 mégawatts à 6 mégawatts pour une demande de pointe qui s'élevait à 61 mégawatts entraînant un délestage successif de douze à dix-huit heures entre février et juin 1998.

PROPOSITIONS

Après une analyse du cadre institutionnel et réglementaire de l'énergie au Bénin et après avoir posé la problématique de l'autonomie énergétique et perspective au Bénin, des experts en vien-

nent à des propositions qui, semble-t-il, traduites dans la pratique, éloigneraient le Bénin du délestage. Ainsi les propositions sont classées en deux groupes: celles des cadres de la CEB et celles des consultants nationaux.

* Propositions issues du séminaire organisé par les cadres de la CEB

En août 1998, la Communauté électrique du Bénin a organisé, en interne, des journées de réflexion au cours desquelles les personnels de la CEB ont confronté leurs points de vue sur l'avenir de la Communauté dans le nouvel environnement en vue de la formulation de propositions de réformes à l'attention des instances de la CEB.

Ci-dessous sont résumées quelques propositions des cadres de la CEB suite à ces journées.

• Le segment de la production

Les cas suivants de réforme possible ont été examinés :

- Cas du monopole de la CEB.

En raison des difficultés financières que rencontrent les États qui apportent leur appui à la CEB à travers leurs garanties auprès des institutions qui financent les projets du secteur, les bailleurs de fonds demandent de plus en plus l'ouverture du secteur aux privés. Le monopole de la production concédé à la CEB mérite une adaptation.

- Ouverture du secteur de production.

Trois cas ont été envisagés :

- ouverture totale de la production thermique seule ;
- ouverture des productions futures (CEB gardant l'existant et Adjarala) ;
- ouverture complète de la production (CEB abandonne la production).

Après analyse des avantages et des inconvénients de ces différents scénarios de réforme, les communicateurs ont retenu comme option l'ouverture aux privés des

productions thermique et hydroélectrique futures (la CEB gardant l'existant et Adjarala).

• Le segment de transport

Pour le segment de transport, les options suivantes ont été analysées :

- cas de l'ouverture complète avec plusieurs propriétaires et gestionnaires de réseaux ;
- cas de propriétaire et gestionnaire unique avec accès libre au réseau ;
- cas de propriétaire et gestionnaire unique avec accès unique : système de l'acheteur unique.

Après étude des avantages et des inconvénients de ces différentes options, les communicateurs ont proposé le système "l'acheteur unique assoupli" où la CEB, propriétaire et gestionnaire unique du réseau, achète et transporte la totalité de la production de différents producteurs installés, mais avec accès au réseau des producteurs et des auto-producteurs installés au Bénin et au Togo pour approvisionner leurs établissements propres et filiales en cas de disponibilité de transport.

* Propositions d'organisation de la CEB

La réorganisation de la CEB a été envisagée au plan structurel, au plan de propriété du capital et au plan institutionnel et de réglementation.

• Au plan structurel

- 1) La CEB conserve tous ses moyens de production existants ;
- 2) La CEB conserve la maîtrise d'ouvrage du projet Adjarala ;
- 3) La CEB ouvre la production aux producteurs indépendants ;
- 4) La CEB régle la production par la planification et l'intégration des nouveaux moyens des deux États et veille au respect des règles ;

5) La CEB conserve ses prérogatives en matière de transport comme propriétaire, gestionnaire unique et acheteur unique assoupli avec possibilité d'accès au réseau dans les limites techniques, aux producteurs et auto-producteurs installés au Togo et au Bénin qui désirent alimenter leurs filiales ;

6) La CEB conserve ses prérogatives d'achat et de vente d'énergie électrique aux pays limitrophes ;

7) La CEB vend l'énergie électrique aux sociétés distributrices et aux gros consommateurs finaux éligibles.

• Au plan de la propriété du capital

Pour créer les conditions favorables au financement des projets de développement de la CEB et à une gestion transparente et sans ingérence, l'ouverture du capital se présente comme la meilleure option. Cependant, afin de garantir le service public de l'électricité les États doivent rester majoritaires.

• Au plan institutionnel et de la régulation :

— Adapter le Code Bénino-Togolais de l'Électricité au nouveau contexte.

— Harmoniser les Codes nationaux et le Code Bénino-Togolais.

En matière de régulation, il faudra :

- Élaborer les normes techniques ;
- Élaborer les modalités d'intervention des entreprises dans tous les segments du secteur ;
- Veiller au respect de la réglementation ;
- Appliquer les sanctions ;
- Régler les litiges.

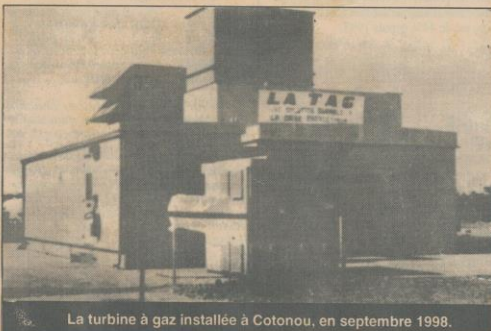
Un organe de régulation neutre et indépendant devra être mis en place.

Cet organe peut être créé dans chacun des deux États avec autorité dans tous les segments du secteur, ou être binational en ce qui concerne les segments de la production et du transport communs aux deux pays.

* Propositions avancées par les consultants nationaux

Dans le contexte actuel du système électrique au sein de la CEB, quelle réforme peut-on recommander ? Est-ce une mutation douce en faisant appel à toute forme d'assistance sans prise de risque financier et technique par le partenaire étranger ou bien faut-il opter pour une réforme radicale c'est-à-dire la privatisation pure et simple ?

Une réforme adaptée au contexte de la CEB semble être la voie prudente à em-



La turbine à gaz installée à Cotonou, en septembre 1998.

NATION

prunter, étant entendu que les schémas de type contrat de management, affermage et autres pratiqués dans certains pays de la sous-région ont montré leurs limites.

Pour le système électrique actuel, il semble que quelques aménagements des segments production et transport pourraient s'opérer.

Pour le segment distribution détenu par la SBEE sur le territoire béninois l'on pourrait adopter des schémas de type ouverture de capital ou de type concession dans des conditions soigneusement étudiées. Ces deux options présentent l'avantage de partager les risques techniques et financiers avec le partenaire étranger.

En ce qui concerne le segment de la production détenu par la CEB sur les territoires du Bénin et du Togo, il serait souhaitable de libéraliser ce segment en introduisant des producteurs indépendants d'énergie électrique.

Quant au segment du transport, il pourrait être détenu par la CEB.

En tout état de cause, il n'est pas souhaitable de retenir des schémas qui n'impliquent pas la prise de risques techniques et financiers par le partenaire étranger. En conséquence, il est recommandé ce qui suit :

• Au plan structurel

Les choix de la structure portent sur l'intégration des activités de production, de transport et de distribution dans une

entreprise unique ou leur découplage et leur répartition entre plusieurs sociétés. Dans ce contexte, il est recommandé :

- 1) Que la CEB conserve ses capacités actuelles en matière de production, de transport et de mouvement d'énergie et maintienne ses prérogatives d'acheteur unique d'énergie.
- 2) Que des producteurs indépendants d'énergie soient autorisés au sein de la Communauté à installer de nouvelles capacités de production ;

- 3) Que la SBEE maintienne ses prérogatives de distributeur unique et exploite ses capacités existantes en production et en lignes de transport 63 KV ;

- 4) Qu'une étude soit menée pour analyser la pertinence ou non du maintien des deux activités "eau" et "électricité" au sein de la même entité ;

- 5) Que soit mis en place un cadre légal approprié pour l'électrification rurale, l'autoproduction et la promotion des énergies renouvelables.

• Au plan institutionnel et réglementaire

Les aspects institutionnels et réglementaires portent sur les lois, la réglementation, la définition de la politique du secteur, la tarification, l'harmonisation des activités et des relations entre les différents partenaires, la gestion des risques politiques, économiques et financiers des intervenants. Le cadre institutionnel devrait être attrayant pour les investisseurs,

reposer sur des règles précises et claires, protéger les consommateurs et permettre le développement grâce à un bon partage des gains.

Pour ce faire et dans le souci d'imprimer une nouvelle dynamique au secteur de l'électricité du Bénin, il serait souhaitable de :

- transférer la fonction de régulation du secteur de l'électricité exercée par la CEB à une structure technique compétente de l'Etat ou à un régulateur indépendant avec des missions bien définies ;

- réviser le Code Bénino-Togolais de l'électricité pour l'adapter au nouveau contexte du secteur ;

- élaborer un code national d'électricité pour établir les nouvelles règles du jeu dans le secteur et édicter une réglementation adaptée à la préélectrification rurale, à l'autoproduction et à la gestion des énergies renouvelables ;

- mettre en place une agence spécialisée pour la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la préélectrification rurale.

• Au plan de la propriété du capital

Les options en matière de propriété du capital concernent la détermination de sa structure, les règles de concurrence entre investisseurs, les modalités d'implication des investisseurs locaux et étrangers dans la gestion du secteur.

Au regard de la santé financière, organisationnelle et technique de la SBEE, deux options pourraient être envisagées :

- La concession ;

— L'ouverture du capital.

Ces deux options présentent l'avantage de partager les risques et les responsabilités avec le partenaire étranger.

Pour la préélectrification rurale par le solaire ou par groupes électrogènes, il faudra favoriser l'initiative privée soit à travers de petites sociétés locales ou des coopératives ou par les collectivités locales. L'Etat devra réduire progressivement les subventions telles qu'elles sont accordées aux bénéficiaires aujourd'hui et orienter plutôt ses actions vers une décentralisation des équipements, particulièrement pour les énergies renouvelables.

À l'évidence, ces propositions aussi alléchantes qu'elles soient restent tributaires des bailleurs de fonds. Et c'est bien là le hic. Car, Comme dira le ministre des mines, les partenaires au développement, malgré leur bonne volonté ne peuvent pas se substituer au Bénin pour lui éviter sa marginalisation croissante dans une économie mondialisée. Il appartient avant tout à la société béninoise de se donner les moyens d'imaginer et de se forger son propre avenir. C'est de cette volonté sur fond de détermination nationale que dépend une solution durable à la crise énergétique au Bénin. Autrement les résolutions et recommandations de quelque nature que ce soit et d'où qu'elles viennent pour le secteur énergétique ne seront que des vœux pieux.

Ph. L. Amoussou

Le taux de défaillance énergétique de 1998 s'élève à 53% soit une crise deux fois plus grave que la crise de l'année 1994.

La conséquence de cette défaillance a été la diminution en cascade du niveau d'approvisionnement de 61 MW à 35 MW entraînant un délestage de douze (12) heures puis dix huit (18) et vingt (20) heures entre février et juin 1998.

Il en a résulté le ralentissement de l'activité économique, administrative et éducative. Selon un rapport réalisé par le Gouvernement sur l'impact de la crise énergétique sur l'économie nationale, les préjudices économiques recensés se résument comme ci-après :

1. Branche textile : perte de production de 63% pour les usines de transformation de fibres et mis au chômage technique de 13% du personnel ;

2. Industries cimentières : baisse de production de 71%, perte de 4,3 milliards de FCFA et 76 % du personnel mis au chômage technique ;

3. Industries alimentaires : certaines sont dotées de groupes électrogènes et ont subi des surcoûts de production de l'ordre de 8-20%. Il s'agit des brasseries et boulangeries. Mais généralement les huilleries, les minoteries et les boulangeries non équipées en groupes électrogènes ont subi une perte de 15 à 85% sans réduction de personnel ;

4. Industries chimiques : baisse de production de 65% ;

5. Bâtiments et travaux publics (BTP) : diminution de 56% du chiffre d'affaires liée aux difficultés d'approvisionnement en ciment ;

6. Commerce intérieur : les chiffres d'affaires ont augmenté

de 13% ; cette augmentation est probablement liée à celle de 20% de l'importation et de la vente des produits pétroliers de la SONACOP ;

7. Activités portuaires : le délestage n'a pas eu d'effets négatifs sur les manutentions portuaires. Leur situation financière a connu une légère amélioration ;

8. Sur la SBEE : Baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 1,7 milliard pour l'exercice 1998 soit 10% des prévisions et perte d'exploitation de 2,8 milliards de FCFA lié essentiellement à l'achat des combustibles et lubrifiants nécessaires au parc thermique sollicité pour juguler la crise.

Globalement, il découle de ces situations une perte de taux de croissance de 1,9 point en terme réel ramenant le taux de croissance de l'économie nationale projeté à 6,3 % à 4,4%. En

conséquence, le besoin de financement de l'économie nationale exprimé à 32 milliards avant la crise s'est élevé à 61,3 milliards. En intégrant l'impact de l'allègement de la dette extérieure promis par les bailleurs de fonds, il se dégage un déficit de 29,3 milliards à rechercher à travers la coopération bilatérale et multilatérale.

Les solutions préconisées par le Gouvernement pour compenser le déficit exprimé à 32,8 MW en mars 1998 afin de juguler la crise au mois de juillet 1998 sont :

- l'acquisition de 17 groupes électrogènes de 6,4 MW ;
- la location des groupes AGGREKO de 8 MW ;

- l'acquisition de turbine à gaz par la CEB de 25 MW.

Soit au total l'acquisition d'un parc thermique de près de 39,4 MW.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

NOËL, CHEMIN D'ESPÉRANCE ET DE SALUT POUR L'HUMANITÉ

(Suite de la première page)

notre temps. La vie sur terre devient fragile en raison des angoisses que suscite désormais notre monde souffrant d'une "modernité sans âme", où la jeunesse, espoir de demain, se trouve menacée par des mythes illusoire et le pessimisme de rêves qui s'évanouissent. Du coup, germe dans les communautés humaines, une situation quasi généralisée de panne d'espérance.

Mais alors que les plaintes d'absence de repères se font de plus en plus nombreuses, l'Église s'évertue à faire de Celui que le monde fêtera dans quelques jours, la source et le centre de toute espérance humaine.

JÉSUS, L'ALPHA ET L'OMÉGA DU SALUT ET DE L'ESPÉRANCE

Le salut qu'apporte le Christ est marqué d'un sceau messianique. Déjà dans l'Ancien Testament, il a été annoncé de façon solennelle : « Il (Dieu le Père) a fait surgir une force de salut dans la maison de David, son serviteur ». Toute l'histoire du salut aboutit à Jésus, point terminal et dans Jésus, point d'accomplissement de l'histoire humaine. Jésus est la source et la cause de notre salut. Aussi l'incarnation est-elle la porte en l'absence de laquelle l'humanité n'aurait point accédé au véritable salut.

Par ailleurs, l'espérance chrétienne prend sa source dans le Christ et se nourrit de Lui. Elle est pour l'humanité, "le gage d'un sort analogue à celui du Christ". Noble aspiration !

Adhérer au Christ, c'est espérer le salut dans l'espace et dans le temps. C'est bien dans la dimension du temps, à nous référer à la lettre apostolique Tertio Millennio Adveniente, que le monde a été créé. Et, « En Jésus-Christ, Verbe incarné, le temps devient une dimension de Dieu, qui est en Lui-même éternel ». (Jean-Paul II, Tertio Millennio Adveniente, n° 10). Dieu est éternel et le salut qu'il promet atteint sans exception tous les peuples qui acceptent de l'accueillir et de s'ouvrir à son message d'amour et d'espérance.

Noël, c'est le temps par excellence où toutes les familles éprouvent la joie d'accueillir le Petit Enfant universel, celui de la crèche de Bethléem. Au-delà de toutes les manifestations qui entourent cette fête, l'on devra prendre conscience que Noël est une chance toujours renouvelée pour l'humanité de se mettre résolument à la suite du Christ et de placer en Lui toute son espérance. Cette attitude semble d'avance hypothétique, en ce sens que le contexte existentiel qui est celui de l'homme aujourd'hui n'est pas toujours de nature à favoriser l'éclosion d'une espérance inébranlable en l'avenir. Il suffit de se référer à la situation des pauvres pour s'en convaincre. Mais qu'est-ce que Noël peut leur apporter de nouveau ?

NOËL, ESPÉRANCE DES PAUVRES

Nous vivons désormais dans un contexte d'une société multiethnique et multiraciale, avec une mondialisation parfois vertigineuse de l'économie. Bien que l'homme soit lui-même l'auteur, le centre et le but de la vie économique et sociale de la communauté humaine, des milliards de personnes, à travers le monde, sont affligées par des formes multiples de pauvreté.

Au cœur d'une pareille condition de vie, il est difficile d'accepter de placer sa confiance en une personne qu'on dit sauveur et qui ne vole nullement au secours des miséreux. La situation est d'autant plus alarmante que les pauvres aujourd'hui crient partout désolation, se demandant s'il existe aussi un Dieu pour eux. Et pourtant !

Pourtant, c'est pour eux que le Christ est venu. C'est d'abord pour eux qu'il est venu. *Je suis venu, dira-t-il, pour les pauvres, les pécheurs, les malades.* Noël doit donc être un moment plus que jamais où l'Église donne au monde le témoignage qu'elle fait siens « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de notre temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent » (Gaudium et spes n° 1).

Au-delà des joies passagères de toute fête, il reste que Noël, écho annuel de la première expérience terrestre du Fils de Dieu, doit éveiller en l'homme la vertu de l'espérance. Non seulement l'espérance d'un lendemain terrestre meilleur, mais aussi et surtout, l'espérance d'une félicité éternelle.

PROGRÈS TERRESTRE ET CROISSANCE DU ROYAUME

La recherche du royaume ne doit pas consister en l'homme le désir d'un mo-

deste bien-être terrestre. L'espérance des biens terrestres doit préfigurer et stimuler l'espérance des biens célestes. Car, « l'élan de l'espérance préserve de l'égoïsme et conduit au bonheur de la charité » (Catechisme de l'Église catholique n° 1818). Mais il faudrait se méfier de confondre l'élan de l'espérance avec une course effrénée à l'assaut des biens matériels ; une course qui gonfle d'orgueil et d'égoïsme et qui fait inexorablement pièce à l'espérance véritable.

La naissance du Fils de Dieu ouvre une nouvelle ère : l'ère de l'espérance ! La personne même du Christ depuis sa naissance dans le dénuement jusqu'à sa mort en passant par l'acceptation de se faire embaumer le corps d'un parfum de grande valeur, doit aider l'homme à réaliser un équilibre génial et salutaire entre le progrès terrestre et la croissance du royaume. En effet, « la distinction entre le progrès terrestre et la croissance du royaume, ne signifie pas leur séparation puisque la vocation de l'homme à la vie éternelle plutôt que d'abolir, renforce le devoir de l'homme de mettre en acte les énergies reçues du Créateur pour le développement de sa vie temporelle ». (Lineamenta de la X^e Assemblée générale ordinaire du synode des évêques, in Documentation Catholique, n° 2189 du 4 octobre 1998, p. 832.)

Un tel équilibre devra être réalisé aussi bien sur le plan individuel que sur le plan communautaire de façon à ne jamais prendre pour soi seul, les biens reçus gratuitement de Dieu. Dès lors, il importe que chaque homme, à quelque niveau qu'il soit, promeuve le commandement le plus concret : l'amour du prochain, préfiguration et témoin excellent de l'amour du Dieu trine : Père créateur, Fils-Incarné rédempteur et Esprit vivificateur du Cosmos. Et, il est manifeste à tous points de vue, que le thème d'amour appelle spontanément celui de la paix.

JÉSUS,

LE « PRINCE DE LA PAIX »

Le Christ est venu apporter la paix sur la terre. Sa naissance bien qu'intervenue dans la pauvreté, est un signe de paix. Son message, message d'amour par excellence, est source de justice et de paix.

Les artisans de paix qui renoncent à l'usage de la violence comme méthode habituelle et qui ont le courage d'agir pour supprimer tout obstacle à la paix, sont soutenus par leur espérance en Jésus-Christ incarné et en Jésus-Christ rédempteur dont la souffrance est un indéfectible signe d'espérance pour l'humanité souffrante. Le Christ est la paix ! Non une paix apparente et trompeuse, mais la paix véritable. L'homme en situation dans le monde est appelé à briser les barrières qui se dressent contre la paix et l'espérance.

NOËL, UN DÉFI D'ESPÉRANCE POUR L'HUMANITÉ

Noël, bien plus qu'une culture de joie, devra être vécue et ressentie comme une gageure d'espérance pour les milliards de personnes qui se partagent notre belle planète. Il est vrai que bien des événements, dans les diverses parties de la terre, conduiraient au scepticisme et au découragement, mais l'apparente contradiction des mystères qui sous-tendent la vie du Christ doit être un rempart pour l'humanité.

L'homme doit travailler à remporter les défis qui aujourd'hui se dressent contre l'espérance. Il doit chercher et trouver dans le mystère de l'incarnation, le fondement de la « bienheureuse espérance ».

Le Christ, par sa venue, a ouvert les voies nouvelles de liberté et de libération pour l'humanité. Son message est un message de liberté — non à la manière du monde — et une force de libération qui, tout en dévoilant et en jugeant les espérances illusoire et trompeuses, porte à leur achèvement les aspirations les plus authentiques de l'homme.

Le Pape Jean-Paul II nous invite, en cette veille du troisième millénaire, à nous rendre plus attentifs à la lecture des « signes des temps » afin de réveiller par là une nouvelle espérance chez les hommes. Au surplus, il enseigne que les chrétiens s'acquittent de la mission prophétique reçue du Christ en rendant leur présence dans le monde porteuse d'espérance.

Le Nouveau-Né de Bethléem nous apporte un joyau d'amour, de paix, d'espérance et de salut. Emprisonnons-nous de l'accueillir et de le porter à tous nos frères les hommes, partout, jusqu'aux confins de la terre.

Joyeux Noël !

O. Max - Evariste Codjo
en stage canonique au
Séminaire Saint-Paul de Djimé



Crèche de Noël du Congo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

POUR UNE RECTIFICATION DES ÉGAREMENTS DE MONSIEUR ROGER GBÉGNONVI

Le vedettariat exubérant dont fait montre depuis un certain temps l'éminent linguiste Roger Gbégnonvi — avec tout le respect que nous lui devons — peut, si l'on ne prend garde, être nocif, voire dangereux pour les esprits moins illuminés que lui. Féroce lucide sur moments, capable de communiquer — avec force arguments — à qui veut l'entendre, à travers : conférences et articles, il passe au crible de son génie, non sans une originalité souvent déconcertante, tous les sujets d'actualité.

Sa récente production : **"De Moïse à Jean-Paul II : Mots et Gestes d'accomplissement"** (in "Nation" n° 2094, du 21 octobre 1998), fut tout aussi provocante que déroutante. Son œuvre nous paraît contenir les prémices d'une des altérations spéculatives les plus audacieuses portées au Mystère chrétien.

Quiconque parcourt l'article de M. Roger Gbégnonvi se frotte les yeux pour s'assurer qu'il n'est pas en train de faire un cauchemar et, qu'il est en pleine possession de ses facultés. Mais une fois ces précautions prises, on se rend à l'évidence qu'il agit bel et bien d'une réalité. Et l'on se demande à juste titre comment notre linguiste en est arrivé à ourdir une telle conspiration contre sa propre confession religieuse (à moins qu'il l'ait reniée entre temps).

Pourquoi un pareil attentat contre la foi chrétienne ?

Face à une telle position à allure hérétique, il s'avère impérieux, au nom de la défense de la foi, de restituer la vérité telle que présentée par la Sainte Écriture.

UNE LOGIQUE FLOTTANTE

De prime abord, il convient de relever une défaillance méthodologique dans le travail de M. Gbégnonvi. Il pose les fondements de son travail sur quelque chose d'incertain, non encore confirmée ou attestée. Il n'y a qu'à prêter attention au mode employé pour s'en convaincre. « Il (Moïse) aurait — écrit Roger Gbégnonvi, citant "Le Citoyen" n° 450 des 10 et 11 avril 1998, p. 12 — reçu de Dieu non dix, mais treize commandements ». Or, il nous a été enseigné depuis le primaire jusqu'au supérieur, en tout cas au niveau où nous en sommes (peut-être que, plus tard, le linguiste pourra nous faire changer d'avis), qu'il est hasardeux de partir du mode conditionnel pour conforter sa position. C'est précisément ce que fit le professeur qui, exactement accredité son affirmation. Il est inconcevable qu'un étudiant, à plus forte raison un professeur d'université, commette des "péchés" du genre à la logique du raisonnement. De ce point de vue, toute l'œuvre de M. Roger Gbégnonvi est complètement anéantie et n'a plus droit de cité.

Cependant, tout autre est notre préoccupation. Reprenons l'essentiel du problème que pose l'article.

Trois nouveaux commandements auraient été découverts et des trois, seul le dernier (le treizième donc) ayant trait au respect de la dignité humaine ne trouve d'écho favorable aussi bien dans toute l'Écriture Sainte que durant les deux mille ans de l'Église. Et pour corroborer ces dires, on fait recours à grand renfort de démonstrations à l'apôtre Paul — qui a traité le message du Christ, l'a tiré à des fins diamétralement opposées à celles poursuivies par l'Annonciation de la Bonne Nouvelle. Une telle herméneutique comporte à notre avis beaucoup de scories.

La distinction formelle entre l'Écriture Sainte et son interprétation relève du domaine de l'exégèse. Notre linguiste, devenu spontanément exégète, patasse, non sans peine et outrecuidance dans une discipline qui n'est pas la sienne tant est-il vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde de pénétrer l'intelligence de l'Écriture Sainte. La charge d'interpréter, de façon authentique, la Parole de Dieu écrite ou transmise a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus. Ils ne sont pas dans l'ombre, les exégètes bénois, ils sont tous connus ; et M. Roger Gbégnonvi n'en est pas un. Certes, la linguistique peut et doit être au service de l'exégèse ; mais celle-ci ne se réduit pas à celle-là. M. Roger Gbégnonvi s'est livré à une interprétation fantaisiste et égoïste, intellectualiste et littéraliste, comme si la Parole de Dieu était un roman. Mais, la bascalité d'une telle exégèse se comprend finalement lorsqu'on connaît la personnalité tonitruante et perpétuellement habileuse de l'auteur toujours à l'affût du sensationnel. La circonspection est donc requise pour ne pas se laisser prendre aux arguties itératives du professeur.

"LA SAINE DOCTRINE"

Il est bon de signaler que les dix paroles (en EX 20 et Dt 5) ne sont pas numérotées. Et pour atteindre le nombre "dix", il faut une série d'éléments considérés comme seconds. C'est pourquoi les spécialistes recherchent la signification et la portée de l'expression des dix paroles ou commandements. Se réfère-t-elle à un nombre exact ou est-elle utilisée plutôt dans le sens d'un chiffre rond, parfait ? Dans le premier cas, le choix des dix paroles viendrait souligner sa valeur mécatronique pour l'enseignement. Dans le second, on mettrait plutôt en relief le caractère de sommaire du Décalogue par rapport aux différentes collections de lois dans l'Ancien Testament.⁽²⁾

Dans les deux hypothèses, le fait même de donner un nom à ces textes montre l'importance et la dignité que l'on reconnaît au Décalogue. Les trois commandements qui auraient été découverts ne recèlent rien, à notre avis, aucune

nouveauté particulière. D'ailleurs, le treizième qui a tant intéressé M. Roger Gbégnonvi n'est tout autre chose qu'une reprise du huitième commandement.

Le huitième commandement dit ceci : **"TU NE VOLERAS PAS"**, ou plus exactement **"TU NE COMMETTRAS PAS DE RAPT"** (Selon la Traduction œcuménique de la Bible). Le rapt étant l'enlèvement ou séquestration de personne ou encore le vol des biens "du dieu ou du palais".⁽³⁾ Ce commandement interdirait de s'emparer des personnes pour les réduire en esclavage ; par là, il viserait donc toute aliénation de la liberté d'autrui. De fait, le treizième (s'il y en avait) est déjà contenu dans le Décalogue. Il faut donc en conclure que le vol et le rapt sont prohibés. Ce dernier confirme et renforce l'exégèse chrétienne afférente à la dignité de la personne humaine ; laquelle dignité est inamissible selon l'Église. Et alors, s'il en est ainsi, comment saint Paul pourrait-il gauchir ou aléer ce qu'en bon Juif il a appris et a défendu au coup de serpe avant d'être appelé par le Christ ?

L'épître à Philémon, loin d'être une officialisation ou légalisation paulinienne de l'esclavage — est plutôt un plaidoyer. Pour le comprendre, il faut tenir compte de certains paramètres dont M. Roger Gbégnonvi fait fi de bonne ou mauvaise foi.

Selon la tradition et le droit en vigueur, Paul, en gardant prêt de lui un fugitif (Onésime), se fait complice d'une grave infraction de droit privé. Aussi, pour mettre l'esclave à l'abri de tous les risques que lui courrait (un lourd châtiment, prison à l'Onésime à retourner auprès de son maître. Certes, l'apôtre des gentils ne demande pas, en termes expresse, l'affranchissement d'Onésime, mais il ne doute pas que Philémon fera plus encore qu'il ne lui est demandé, du moment où ce dernier est un fils spirituel de l'apôtre. Paul indique ainsi, en filigrane, la direction vers une solution chrétienne de l'esclavage : il accepte la situation sociale telle qu'elle est, mais transforme la relation personnelle entre le maître et l'esclave.

La lettre à Philémon devient ainsi « le premier manifeste en vue de l'abolition de l'esclavage, mais abolition par la méthode pleine de sagesse par laquelle le christianisme a révolutionné et révolutionne encore le monde — sans révolution — »⁽⁴⁾ **"TU AIMERAS TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME"** (Mt 22, 39 b) Penser le contraire donc, c'est faire preuve de désordre mental, de déséquilibre psychique. Car, on ne peut plus "posséder" "un frère bien-aimé" comme "un bien meuble". Paul n'a-t-il pas écrit aux Galates qu'« il n'y a plus ni Juif, ni Grec, il n'y a plus ni esclave, ni homme libre »⁽⁵⁾ ? Serait-il en porte à faux avec lui-même ? Assurément non. C'est pour quoi (au lieu que de soustraire des pages des lettres de saint Paul comme le suggère M. Roger Gbégnonvi dans son article) il

faudra se résoudre à biffer dans le numéro 2094 de la "Nation" du 21 octobre 1998 l'article : **"De Moïse à Jean-Paul II : mots et gestes d'accomplissement"**. L'Église a toujours tenu en haute estime la dignité de la personne humaine. Ce qu'elle essaie de respecter depuis deux mille ans.

Il faut prendre garde à la grande tentation "gbégnonvienne" de noircir le tableau, de mettre l'Église en procès à partir de certains faits historiques. Inutile d'accumuler impropriétés contre elle, reproches et condamnations ; — sans accueillir la moindre circonstance atténuante —, et de rejeter désagréablement tout ce qu'elle a fait de bon et souvent d'admirable. Sa mission première ne consiste guère à envoyer manu militari ses fils en enfer comme semble l'insinuer M. Roger Gbégnonvi. Et puis, c'est hautement anachronique de faire de l'"affaire Giallé" une tempête dans une tasse de thé alors que le débat est déjà clos. De grâce, aidez-nous, M. le professeur, à bien former, par degré, nos esprits à la rectitude, au lieu de nous plonger dans un clair-obscur à travers vos élucubrations sulfureuses.

Denis Kokou

NOTES

- (1) Dei Verbum n° 10, § 3.
- (2) Cahiers Évangile, n° 81, P. 16.
- (3) Cahiers Évangile, n° 81, P. 50.
- (4) F. Gaudet, Cité par « Lire La Bible... Mais comment ? »
- (5) Ga 3, 2-8.

Ave Maria !



Radio Immaculée Conception
radiodiffusion catholique du Bénin
FM 101.0
24/24 heures

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE RENOUVEAU DES COMMUNICATIONS CHRÉTIENNES AFRICAINES À L'ORÉE DE L'AN 2000

La 8ème Assemblée plénière de la Commission épiscopale régionale des moyens de communication sociale a tenu ses assises à Cotonou, (Bénin) du 16 au 22 novembre 1998.

Le thème autour duquel les participants ont tenu leur assemblée était « Le renouveau des communications chrétiennes africaines à l'orée de l'an 2000 ».

Au nombre des participants venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, on notait: LL. EE. NN. SS. Pierre-Marie Coty, évêque de Daloa, président de la commission "Moyens de Communication sociale" de la Conférence épiscopale régionale de l'Afrique de l'Ouest (MCS-CERAO), Théodore Adrien Sarr, évêque de Kiolack (Sénégal), Philippe Kpodzo archevêque de Lomé (Togo), Robert Sastre, évêque de Lokossa et président de la commission épiscopale des moyens de communication sociale du Bénin, André Joos, membre du conseil pontifical pour les Communications sociales au Vatican et Mme Marie-Cécile Kouawo, secrétaire générale de l'association catholique internationale pour la radio et la télévision UNDA-Afrique.

La rencontre de Cotonou s'est particulièrement penchée sur la célébration du Jubilé de l'An 2000 et l'intérêt que peut avoir l'Internet pour l'Eglise catholique en Afrique.

AU RENDEZ-VOUS DE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE

Le décret sur les moyens de communication sociale, après avoir invité les évê-



Un présidium de séance au cours de la session. De gauche à droite : S. E. Mgr. Adrien Théodore Sarr, évêque de Kaolack, S. E. Mgr. Pierre-Marie Coty, M. Achille Kouawo, Secrétaire général des MCS-CERAO.

ques à promouvoir les médias au sein de l'Eglise, rappelle en ses paragraphes 21 et 22, l'importance pour les initiatives nationales dans ce domaine de coopérer entre elles sur le plan international :

21. « un apostolat efficace au plan national requiert l'unité dans les objectifs et les efforts. Aussi bien le Concile décide-t-il et ordonne-t-il que partout soient constitués et le plus efficacement aidés des offices nationaux pour la presse, le cinéma, la radio et la télévision. Le rôle de ces offices sera surtout de pourvoir à la bonne formation de la conscience des fidèles dans l'usage des moyens de communication sociale, ainsi que d'encourager et d'harmoniser tout ce que les catholiques entreprennent en ce domaine. Dans chaque pays, la direction de ces offices sera confiée à une commission épiscopale ou à un évêque délégué. Des laïcs doctrinalement et techniquement qualifiés devront aussi faire partie de ces offices.

22. « Enfin les moyens de communication sociale ont une influence qui dépasse les frontières d'un pays; ils font de chaque homme le citoyen du monde. Il faut donc que les œuvres nationales coopèrent au plan international. Les offices nationaux dont il est question au paragraphe 21 collaboreront activement avec l'organisation internationale catholique correspondante. Ces OIC sont approuvées légitimement par le Saint-Siège seul et dépendent de lui ».

On comprend, dans ce cadre, les propos du révérend père Gilbert Dagnon, vicaire général de Cotonou, représentant à l'ouverture S. E. Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou empêché, à l'adresse des participants: « Votre rencontre de ces jours à Cotonou, où vous avez décidé de réfléchir avec engagement sur les nouveaux média, et plus particulièrement sur ce dernier qui constitue l'internet, n'est rien moins qu'une illustration on ne peut plus concrète de cette coopération qui ouvre davantage les uns aux autres, non seulement les diocèses d'Afrique, mais tous les diocèses à travers le monde, permettant ainsi un accroissement du partage des expériences des diverses Eglises, ainsi que l'extension et

la conciliation du règne de Dieu ». Mgr. Robert Sastre, président de la Commission des Moyens de Communication sociale de la Conférence épiscopale du Bénin a dit notamment dans son mot de bienvenue: « Le monde des moyens de communication sociale est en progrès et les nouvelles techniques doivent permettre à l'homme de se mettre debout et de se convaincre qu'il est enfant de Dieu ». L'évêque béninois a surtout insisté sur la nécessité pour l'Eglise d'être présente à ce rendez-vous de la nouvelle technologie pour annoncer Jésus-Christ « à temps et à contretemps ».

En ouvrant les assises, Mgr. Coty, président de la Commission des Moyens de Communication sociale de la CERAO, a fait remarquer que la réussite des divers projets diocésains et sous-régionaux, réside dans le partage fructueux des expériences des uns et des autres. « Les nouvelles techniques, devait-il poursuivre, ne doivent pas occulter l'amour du prochain. Surtout pour nous Africains, ce mot « amour » doit garder toute sa résonance... ».

Audition des rapports des différentes sous-commissions, des divers exposés-débats sur le jubilé de l'An 2000 et les enjeux pastoraux avec l'Internet, les messes vécues respectivement à la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, au Centre Paul VI, à l'église saint-Michel de Cotonou, en la Basilique Immaculée Conception de Ouidah, désignation des responsables des différentes sous-commissions (presse écrite, livres et brochures, radio-télévision, cinéma et moyens de groupe, formation et Afrique nouvelle), élaboration d'un plan-cadre pour quatre ans (1998 - 2002), messe de clôture en l'église Bon-Pasteur de Cotonou sont entre autres les moments forts des assises de Cotonou.

Mais il importe de retenir que la 8ème Assemblée plénière des Moyens de Communication sociale de la CERAO a donné aux participants, l'occasion de se convaincre de la nécessité pour l'Eglise catholique d'Afrique d'intégrer Internet au nombre de ses outils pastoraux. Ce faisant la CERAO deviendra une véritable famille au sein de laquelle l'information circule facilement.

L'accent a été également mis sur le devoir pour l'Afrique de marquer, de par sa présence, l'année jubilaire aussi bien à Rome que sur sa propre terre.

Le thème central de ce jubilé qui est la « Conversion » ou la « remise des dettes » ne saurait laisser particulièrement l'Afrique indifférente. Il serait tout aussi inconcevable pour elle de vivre véritablement le Jubilé de l'An 2000 sans s'arrêter, un moment, pour méditer sur les divers drames qui la secouent et la plongent, de plus en plus, dans la pauvreté et la misère.

Le programme concocté pour ce jubilé par le comité central préparatoire est assez éducatif. Il y est notamment prévu le jubilé des enfants, des malades et des personnes de la santé, des artisans; le jubilé des migrants, des réfugiés et des expatriés; le jubilé des travailleurs; le jubilé des scientifiques, le jubilé du clergé, des journalistes; le jubilé des jeunes, du troisième âge, des familles; le jubilé des militaires, des premiers, des enseignants; le jubilé des sportifs, du monde des spectacles, etc.

UN DÉFI

Les participants aux assises de la 8ème Assemblée plénière des MCS-CERAO ont choisi de tout mettre en œuvre pour que les célébrations jubilaires touchent, effectivement et positivement, dans les pays composant la CERAO, les différentes catégories de personnes prévues dans le programme du jubilé.

À ce propos, les communicateurs ont souhaité que, de temps à autre, dans le cadre du Jubilé de l'An 2000, nos évêques s'adressent aux fidèles et aux hommes de bonne volonté à travers des actions ponctuelles ou des lettres pastorales spécifiques à chaque catégorie jubilaire.

L'Assemblée de Cotonou a, entre autres, émis le vœu de voir les communicateurs s'impliquer davantage dans la préparation du jubilé et d'être présents autant que possible là où se déroule un événement entrant dans ce cadre pour en faire écho.

C'est en somme un défi à relever par chaque communicateur chrétien au niveau de son diocèse, de son pays et de son continent. Ainsi, comme l'a affirmé Mgr. Sastre à la messe de clôture des assises en l'église Bon-Pasteur de Cotonou, « à travers la parole vivante portée par les ondes de la radio, ou fortifiée par l'attrait incoercible de l'image et de la musique dans la télévision, le cinéma, les vidéos-cassettes, à travers la parole écrite véhiculée par les journaux, les livres, les brochures, etc, nous essayons de rendre témoignage à la Parole de Dieu, véhicule de la vérité qui rend libre ».

La 8ème Assemblée plénière de la Commission épiscopale régionale des moyens de communication sociale a aussi eu le mérite de consacrer un nouveau départ de ses activités après quatre années de sommeil.

Guy Dossou-Yovo

REPONSE AU JEU MOTS CROISÉS de la page 5

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	A	R	T	I	C	I	P	E	R
2	R	O	U	A	S	O	L	A	M	A
3	E	R	O	I	B	O	O	R	U	T
4	C	T	E	N	A	I	R	E	O	E
5	H	E	M	O	S	E	A	N	T	S
6	E	O	I	V	O	S	I	T	E	S
7	R	A	R	E	S	D	E	N	T	S
8	A	S	S	I	E	G	E	O	U	R
9	I	T	O	N	E	S	O	L	E	I
10	S	I	T	E	S	O	R	O	S	E

REPONSE AU JEU MOTS CROISÉS de la page 5

D = 9; I = 5; K = 7; A = 3.

REPONSE AU JEU MOTS SYNONYMES de la page 5

* CHOQUER.
* VEXER.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

TOGO : ADOPTION D'UNE LOI RÉPRESSIVE CONTRE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

« Mieux vaut tard que jamais »

Au Togo, une femme sur huit est excisée. Après des années d'hésitations, le parlement togolais vient d'adopter une loi interdisant les mutilations génitales féminines. Cette dernière réprime la pratique de coutumes malgré les campagnes de sensibilisation du gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG).

Un arsenal juridique très répressif est enfin mis en place pour punir les auteurs et ceux qui encouragent cette pratique. Au Togo, une femme sur huit est excisée. Pour le gouvernement, il est impérieux de mettre fin à cette pratique qui constitue une violence et une atteinte à l'intégrité physique et biologique de la femme togolaise. D'autant plus que cette pratique pose un problème de santé et de droit des victimes.

Selon le ministère de la promotion féminine, l'excision n'est ni un fait

ET VOTRE REABONNEMENT !

religieux ni un fait culturel : peut-être simplement un fait coutumier. Les raisons souvent évoquées pour la pratique sont d'ordre esthétique et hygiénique, voire d'honneur pour la famille et pour la jeune fille. En tout cas, c'est une activité lucrative pour les exciseuses professionnelles.

Dans les campagnes, ces pratiques font de nombreuses victimes : les lames et les couteaux souillés sont utilisés et aucune hygiène n'accompagne ces opérations. C'est, en outre, pour cette raison que les députés, en votant cette loi, ont demandé au gouvernement de mener une campagne de sensibilisation afin d'en finir avec cette pratique.

JUSQU'À 10 ANS DE RÉCLUSION

Aux termes de la nouvelle loi, les mutilations génitales féminines s'étendent à toute ablation partielle ou totale des organes génitaux externes des fillettes, des jeunes filles ou des femmes et à toutes autres opérations concernant ces organes. Évidemment sont exclues de cette catégorie, les interventions chirurgicales des organes génitaux effectuées sur prescription médicale. Tous ceux qui se rendront coupables de ces pratiques sont passibles d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans de réclusion et des amendes de 1.000.000 de F CFA.

Après l'adoption de cette loi, les ONG ont exprimé leur soulagement. Elles espèrent que la jeune fille togolaise pourra dorénavant conserver son intégrité physique et biologique. Pour les organismes de défense des droits de l'homme, cette loi est une « victoire depuis longtemps attendue, mais mieux vaut tard que jamais ».

(apic / pdk / ab)

LE SAVIEZ-VOUS ?

• **Sur la piste de la Sainte Famille.** En Égypte, le ministère du tourisme publie à l'approche de l'an 2000, une brochure consacrée au « trajet de la sainte famille (Jésus, Marie et Joseph) durant la fuite en Égypte, après la naissance du Christ ».

• **Le prix de la haine :** À Los Angeles, M. Jeffrey Graber a obtenu 2,2 millions de dollars soit environ 1,3 milliard de F CFA de dommages et intérêts pour souffrances physiques et émotionnelles liées aux réflexions racistes de haine proférées par son supérieur hiérarchique contre lui pendant neuf ans.

• **Excision sacrilège :** Les autorités religieuses éthiopiennes, chrétiennes et musulmanes se liguent contre l'excision et appellent à « la mise en place d'une campagne d'information et de prise de conscience par un changement des attitudes ». Ces autorités religieuses ont rappelé que « la mutilation génitale de la femme n'a aucun fondement ni dans la Bible ni dans le Coran. Elle est sacrilège ».

• **Paludisme :** La douane taxe les moustiquaires. Dans 14 pays au moins dont le Bénin fait partie, se protéger du paludisme revient plus cher parce que le gouvernement taxe l'importation des moustiquaires. Au Bénin, le prix qui était de 4.000 F CFA au départ est passé aujourd'hui entre 5500 et 6000 F. Le prix de ces moustiquaires, entre 4 et 15 dollars hors taxes, représente déjà une grosse dépense pour les familles des pays les plus pauvres, où les revenus mensuels atteignent en moyenne 30 dollars soit 18.000 F CFA par habitant. Les droits de douane, qui vont de 8% à 65% alourdissent encore le sacrifice financier.

• **La petite communauté chrétienne assyrienne de Turquie** qui parle encore la langue du Christ, l'araméen est aujourd'hui menacée d'extinction. Les quelques 2500 chrétiens de confession syro-orthodoxe qui peuplent encore le Tour abdin (la Montagne des serviteurs de Dieu), un haut plateau aride habité aujourd'hui par une majorité de Kurdes, font leurs valises, victimes de persécutions surnoises, parfois ouvertes de la part du gouvernement turc et de certains mouvements kurdes. Les chrétiens étaient encore plus de 200.000 au début du siècle en Haute-Mésopotamie turque. Rien qu'en Suisse, les réfugiés et immigrés syro-orthodoxes de Turquie sont deux fois plus nombreux que dans leur région d'origine.

• **Côte d'Ivoire.** Ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne et ex-dauphin du président Félix Houphouët-Boigny, M. Philippe Yakré est décédé le 30 novembre 1998.

INTERVENTION DU SAINT-SIÈGE À L'ONU SUR LA DETTE INTERNATIONALE DES DÉCISIONS « CRUCIALES » DOIVENT ÊTRE PRISES

Le Saint-Siège renouvelle son appel pour une « action urgente » face au problème de la dette extérieure des pays pauvres. Il réclame des « décisions cruciales » à prendre à ce sujet à l'aube de l'an 2000. Mgr. George Panikoulam, chargé d'Affaires du Saint-Siège à l'Organisation des Nations Unies, est intervenu dans ce sens à l'Assemblée Générale de l'ONU le 9 octobre dernier à New York.

La question de la dette extérieure est une « question que le Pape Jean-Paul II a rappelé à plusieurs occasions, a affirmé le prélat, en insistant sur l'urgence d'agir à ce problème qui, depuis trop longtemps, menace les pays les plus pauvres ». Pour le religieux chrétien, des progrès plus rapides doivent être faits, particulièrement à l'aube du troisième millénaire, considéré comme un « temps d'espérance nouvelles ». « Les décisions cruciales doivent être prises maintenant », a insisté Mgr. Panikoulam.

Le Saint-Siège reconnaît l'initiative des institutions financières internationales pour les pays les plus pauvres et les plus endettés (dite initiative HIPC), « la première du genre », mais demande à ce que cette initiative « soit appliquée pleinement, plus rapidement et de la manière la plus flexible possible ». Les pays qui rentrent dans ce projet sont encore « trop peu ». C'est pourquoi il est urgent que des « nations plus riches » apportent « un plus grand soutien » à ce projet, a poursuivi le représentant du Saint-Siège à New York.

Réduire la dette extérieure n'est cependant pas suffisant pour réduire la pauvreté. Le Vatican prône en outre « un consensus nouveau » sur les politiques de « coopération internationale », avec de nouvelles formes de coopération. Enfin, Mgr. Panikoulam a insisté sur le « danger » que courent les pays pauvres sur le plan social dans « le climat économique actuel ».

(apic / imed / ab / pr)

FAO : LES ÉTATS DOIVENT ASSURER LE DROIT À LA NOURRITURE

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la FAO a rappelé le 10 décembre dernier que les États ont la responsabilité d'assurer le droit fondamental à la nourriture.

Vingt pays ont consacré le droit à la nourriture dans leur Constitution indique l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Seulement selon la FAO aucun pays n'a jusqu'ici adopté une législation nationale concrétisant l'application de ce droit pour que les engagements en ce domaine soient mis à exécution au niveau des législations nationales.

L'Organisation rappelle que lors du sommet mondial de l'alimentation, en novembre 1996, les gouvernements de la planète s'étaient engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de sous-alimentation dans le monde.

Plus de huit cent millions de personnes dans le monde sont chroniquement sous-alimentées.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE EN 1999

Comme à l'accoutumée, l'UNICEF-Bénin a procédé, mardi 8 décembre 1998 à l'Infosoc de Cotonou, au lancement du «rapport sur la situation des enfants dans le monde 1999».

L'ÉDUCATION POUR TOUS : DU DROIT À LA RÉALITÉ

C'est le thème central du rapport dont le lancement a mobilisé cadres du ministère de l'éducation nationale, de l'UNICEF, représentants d'ONG et journalistes.

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION

Dans une économie mondiale où les dépenses militaires s'élèvent à quelque 781 milliards de dollars soit 468 600 milliards de F CFA par an, la communauté internationale n'a pas encore réussi à trouver les 7 milliards de dollars soit environ 4 200 milliards de F CFA supplémentaires requis chaque année pour l'éducation au cours de la prochaine décennie.

Il suffirait de dépenser 7 milliards de dollars soit environ 4 200 milliards de F CFA de plus chaque année pendant les dix prochaines années — soit moins que ce que les États-Unis dépensent en un an en produits cosmétiques ou l'Europe en crèmes glacées — pour que le rêve d'éduquer tous les enfants devienne une réalité.

Selon le rapport de l'UNICEF «La situation des enfants dans le monde 1999», l'accès à l'éducation donne une vie plus épanouie et une meilleure santé aux enfants, plus d'équité et de stabilité à la société, et permet d'atteindre des niveaux supérieurs de développement social et économique.

Dans une économie mondiale où les dépenses militaires s'élèvent à quelques 781 milliards de dollars soit 468 600 milliards de F CFA par an, la communauté internationale n'a pas encore réussi à trouver les 7 milliards de dollars soit environ 4 200 milliards de F CFA supplémentaires requis chaque année pour l'éducation au cours de la prochaine décennie. Et cela, malgré les formidables avantages que procure l'éducation — l'élément le plus fondamental pour combattre la pauvreté à sa racine, pour donner aux femmes les moyens de progresser, pour protéger les enfants du travail dangereux et de l'exploitation sexuelle, enfin pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUCT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...



Les élèves ouzbékistes très intéressés par le globe terrestre.

Des expériences récentes montrent pourtant que des ressources peuvent être dégagées avec célérité si le besoin semble assez urgent. Ainsi, quand l'économie s'est effondrée en Indonésie, en République de Corée et en Thaïlande en 1997-1998, le G 7 a réussi en quelques mois seulement à mobiliser plus de 100 milliards de dollars soit 60 000 milliards de F CFA pour porter secours aux «tigres» financiers de l'Asie. Imaginez ce que de telles ressources feraient pour l'éducation.

Ne comptant que sur eux-mêmes, quelques pays sont parvenus, en dépit de leur pauvreté, à dégager des ressources en faveur de l'éducation avec des résultats enviables. Le Viet-Nam, par exemple, dont le PNB par habitant est de 290 dollars, soit 174 000 F CFA enregistre un taux général d'alphabétisme de 94 % et un taux d'alphabétisme féminin de 91 %. Quand le Zimbabwe a accédé à l'indépendance en 1980, la moitié seulement de sa population savait lire ; le pays est parvenu en dix ans à plus que tripler le nombre de maîtres du primaire et à porter les effectifs scolaires de moins de la moitié des enfants en âge de fréquenter l'école à l'ensemble de la population enfantine. Aujourd'hui, le taux d'alphabétisme des adultes est de 85 %.

C'est le fardeau de la dette qui empêche d'autres pays de s'engager ainsi en faveur de l'éducation. La dette du Nicaragua, par exemple, était en 1995 six fois supérieure à son PNB, et la Tanzanie dépense six fois plus pour le service de sa dette que pour l'éducation de ses enfants. D'après un récent rapport des Nations unies, les pays les plus pauvres croulent sous une dette extérieure qui atteint la somme incroyable de 2200 milliards de dollars, l'Asie et l'Amérique latine représentant chacune 31 % de ce montant, l'Afrique 16 % alors que les régions en transition d'Europe et d'Asie centrale comptent pour 18 %. L'allègement de la dette est un impératif pour de nombreux pays qui se trouvent dans des «situations d'endettement insupportables», particulièrement pour les 41 pays pauvres les plus endettés du monde.

Il faudrait 1,9 milliard de dollars soit 1 140 milliards de F CFA de plus en Afrique au sud du Sahara et 1,6 milliard

de dollars soit 960 milliards de F CFA de plus en Asie du Sud chaque année pendant la prochaine décennie pour éduquer tous les enfants. Ces deux régions abritent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés.

Une autre mesure pour aider à injecter davantage de ressources dans l'éducation est l'initiative 20/20, une approche préconisée par l'UNICEF et d'autres partenaires. Elle demande aux gouvernements des pays donateurs et des nations en développement d'allouer 20% des fonds de l'aide publique au développement (APD) et de leurs budgets nationaux, respectivement, aux services sociaux de base — notamment l'éducation. Ces ressources assureraient, en dix ans, la satisfaction du droit fondamental des enfants à une éducation de base.

Tous les pays du monde à l'exception des États-Unis d'Amérique et de la Somalie ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qui garantit notamment le droit à une éducation de qualité. Et 155 pays se sont engagés à atteindre l'objectif défini lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, organisée en 1990 à Jomtien (Thaïlande). En plus de ces obligations juridiques et morales, la communauté mondiale peut constater que dans les pays frappés par les crises économiques, les précédents investissements en faveur de l'instruction de la population ont permis de limiter les dégâts et de se reprendre plus rapidement.

Mais alors, comment expliquer que lors de la négociation de l'accord de Lomé IV relatif à l'assistance, sur 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 14 à peine aient jugé que l'éducation était une haute priorité, 45 aient estimé que c'était une faible priorité alors que 6 États n'avaient aucun projet d'éducation ou de formation ?

«La réponse est toujours la même», regrette Carol Bellamy, directeur général de l'UNICEF, dans *La situation des enfants dans le monde 1999*. «C'est l'absence de volonté politique».

Sources UNICEF

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

♦ Selon un nouveau rapport de la Banque mondiale publié le 2 décembre 1998, les pays en développement seront les plus durement touchés par les coûts économiques et sociaux du ralentissement de l'économie mondiale entre 1998 et 2000. Leur taux de croissance par habitant devrait en effet tomber à 0,4% en 1998, alors qu'il était de 3,2% l'an dernier.

♦ Au 31 décembre 1997, le nombre d'abonnés dans le secteur électrique au Bénin s'élevait à 137.656 et celui du secteur eau atteignait 71.859 abonnés. Par rapport à l'année 1996, l'augmentation du parc des abonnés au niveau de l'électricité est de 15.351 nouveaux abonnés contre 6.677 dans le secteur eau soit environ un parc total d'abonnés de plus de 200.000 clients à la SBEE.

♦ Sur environ vingt-neuf (29) milliards de F CFA de créances brutes que détenait la SBEE sur ses clients en 1997, les «particuliers» et les sociétés d'État béninois détiennent respectivement 13,5 milliards de F CFA et 10,2 milliards de F CFA. L'administration centrale et les collectivités locales y ont contribué respectivement pour trois (3) milliards de F CFA et 2,6 milliards de F CFA.

LE SIDA A UN IMPACT MAJEUR SUR L'ESPÉRANCE DE VIE ET L'ÉTAT DE SANTÉ DES POPULATIONS

Dans de nombreuses régions, le VIH a un fort impact sur l'espérance de vie à leur naissance, qui est l'un des indicateurs couramment employés pour jauger l'état de santé et le bien-être d'une population.

♦ Les études réalisées à l'échelon des communautés dans les régions où moins d'un adulte sur 10 est infecté par le VIH montre que le virus réduit de 16 ans l'espérance de vie et de la communauté dans son ensemble par rapport à l'espérance de vie de la population séronégative.

♦ Dans de nombreux pays, le VIH a éliminé les progrès accomplis au niveau de l'espérance de vie qui s'était progressivement allongée au cours des décennies. Étant donné que le nombre de personnes actuellement infectées par le VIH est le triple de celui des personnes décédées du Sida à ce jour, on peut compter que l'espérance de vie continuera de diminuer dans beaucoup de régions du monde. Selon les projections, il faudra plusieurs décennies pour retrouver les espérances de vie observées vers le milieu des années 80.

♦ Au fur et à mesure que se déroule le processus de développement, le nombre de décès dus aux maladies transmissibles diminue, et l'on meurt, à un âge plus avancé, du cancer ou d'autres maladies chroniques. Le VIH, qui cause une infection transmissible, attaque le système immunitaire et expose les individus touchés à d'autres maladies transmissibles, entrave le processus de transition et a même ramené certains pays à leur point de départ. Le virus provoque une recrudescence du nombre de cas de tuberculose et d'autres maladies infectieuses dans le monde entier.